

Déclaration d'ouverture de la vérificatrice générale

**Devant le Comité permanent des opérations et des services gouvernementaux du
Nunavut (CPOSG)**

Le 5 février 2002

Merci, Monsieur le Président

Bonjour/Ullaakkut (*oo-la-koo*)

C'est mon deuxième voyage à Iqaluit et ma deuxième visite à votre Assemblée législative. Je veux vous remercier de l'accueil chaleureux que j'ai reçu chaque fois.

En novembre, j'ai déposé mon premier rapport annuel à l'Assemblée législative, et je suis heureuse d'en discuter aujourd'hui avec le Comité.

J'aimerais aborder trois sujets dans ma déclaration d'ouverture. Le premier est l'importance de votre comité et de son travail. Le deuxième est ma perspective sur le développement du Nunavut et ses réalisations jusqu'à maintenant. Le dernier porte sur quelques-uns des défis auxquels le Nunavut est confronté et la façon dont mon rapport les aborde.

Premièrement, je vais faire des commentaires sur le Comité, son travail et son importance.

Je sais que le Comité permanent a un vaste mandat, et qu'il traite d'un éventail de questions et de rapports, à part le mien.

Le travail du Comité est très important puisqu'il aide à garantir que le gouvernement rend compte des mesures qu'il prend. Le chapitre 2 de mon rapport décrit l'obligation redditionnelle du gouvernement.

- L'Assemblée législative adopte des lois qui permettent au gouvernement d'assurer des programmes et de percevoir des revenus et de dépenser.
- Quand j'observe des questions au Nunavut que j'estime importantes, je les signale à l'Assemblée législative dans mon rapport annuel.
- L'Assemblée a confié au Comité la responsabilité d'étudier mon rapport, et aujourd'hui le Comité commence ses audiences sur mon premier rapport annuel.

Grâce à vos audiences et à toute constatation ou recommandation qu'il fera, le Comité peut exercer de nombreuses fonctions importantes.

- Vous tenez des audiences publiques et rendez publiques des questions importantes.
- Vous pouvez demander aux ministères et aux organismes de rendre compte de nos constatations de vérification.
- Vous pouvez demander aux ministères et aux organismes de démontrer leur rendement.
- Vous pouvez surveiller les progrès réalisés par le gouvernement pour régler les problèmes que nous constatons lors de nos vérifications.
- Vous pouvez faire vos propres recommandations au gouvernement si vous n'êtes pas satisfaits de la réponse qu'il donne à nos recommandations ou si vous jugez qu'il ne respecte pas suffisamment rapidement les engagements qu'il a pris dans ses réponses à nos vérifications.

En résumé, Monsieur le Président, le fait de débattre en public des questions est un moyen important de protéger les fonds publics. Le Comité a un rôle essentiel à jouer dans ce processus.

Le deuxième sujet que je veux aborder est ma propre perspective sur le développement et les réalisations du Nunavut jusqu'à maintenant.

Monsieur le Président, le Nunavut a joint les rangs du Canada, des provinces et des autres territoires comme gouvernement supérieur. La création et le fonctionnement d'un gouvernement supérieur est une entreprise sérieuse et complexe. Elle peut comporter de nombreuses embûches. Développer le Nunavut est une entreprise à long terme qui se poursuivra pendant de nombreuses années. Des efforts soutenus et, parfois, des choix courageux sont nécessaires.

Le Nunavut est le tout dernier gouvernement supérieur du Canada. Au seuil de votre troisième anniversaire, votre gouvernement compte déjà de nombreuses réalisations à son actif.

Grâce à la planification et au travail acharnés entrepris plusieurs années avant le 1^{er} avril 1999, la transition entre le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement du Nunavut s'est faite sans heurts.

Au-delà des problèmes quotidiens que suppose la création d'un nouveau gouvernement, votre gouvernement a pris le temps d'établir une vision stratégique de son avenir dans le *mandat de Bathurst*.

En outre, le gouvernement a commencé à mettre en œuvre certaines des priorités établies dans le *mandat de Bathurst* et d'autres documents.

Le premier et dernier sujet sur lequel j'aimerais faire des commentaires est ma perspective sur les défis auxquels le Nunavut est confronté.

Monsieur le Président, mon rapport touche à un certain nombre de questions. Dans cette déclaration d'ouverture, je veux parler de deux défis vastes qui sont importants pour le Nunavut : les choix à faire et la dotation en personnel du gouvernement. Je crois qu'ensemble ces deux sujets couvrent la plupart des questions de mon rapport.

Pour un gouvernement, il existe toujours plus de choses importantes à réaliser que d'argent pour le faire. Par conséquent, les choix à faire constituent le premier défi dont je veux vous parler aujourd'hui.

Tous les gouvernements doivent faire des choix difficiles. La majeure partie de mon rapport porte sur la façon de faire ces choix. Votre gouvernement est complexe. Il compte onze ministères, de nombreux organismes et des dizaines de programmes gouvernementaux.

Il existe de nombreuses façons d'aborder les choix que le gouvernement doit faire. Je pourrais peut-être prendre quelques minutes pour discuter d'une façon d'examiner l'information pour aider à comprendre les choix que le gouvernement doit faire. Ce faisant, je vous renverrais aux parties de mon rapport qui développent ces questions.

La première étape du processus consiste pour le gouvernement à déterminer combien il peut se permettre de dépenser au total. Le chapitre 3 de mon rapport est intitulé Qu'est-ce que la santé financière? Dans ce chapitre, je décris des façons pour les députés et les autres parties d'évaluer la santé financière globale du gouvernement. En résumé, pour évaluer la santé financière, il faut examiner les résultats financiers du passé et les plans de dépenses du gouvernement pour l'avenir.

Le chapitre 3 ne comprend pas de recommandations. La raison est qu'il n'existe pas une seule bonne réponse à la question, à savoir si la santé financière du gouvernement est bonne. Je pense qu'il est important pour les députés de tirer leurs propres conclusions afin qu'ils puissent examiner les dépenses passées du gouvernement et ses plans de dépenses futurs.

Dans le même ordre d'idée, un des principes du *mandat de Bathurst* est « travailler dans les limites de ses moyens ». Il pourrait être utile que le Comité demande aux témoins du gouvernement s'ils estiment que le gouvernement travaille dans les limites de ses moyens, et si cela se poursuivra à l'avenir.

La deuxième étape du processus, une fois que le gouvernement a décidé combien il peut se permettre de dépenser au total, est de décider comment répartir l'argent entre les divers ministères et programmes des ministères. Par exemple, combien le gouvernement devrait-il consacrer au ministère de la Santé? Comment devrait-il dépenser pour le ministère de l'Éducation? Et au sein du ministère de l'Éducation, comment le gouvernement devrait-il consacrer d'argent à l'enseignement primaire et secondaire, combien pour le Collège arctique du Nunavut et combien pour la construction et la rénovation des écoles?

Comme troisième étape, le gouvernement doit veiller à se doter de mécanismes pour savoir si les programmes fonctionnent. Par exemple, dans le chapitre 2, nous avons constaté que la Société de développement du Nunavut dépense environ trois millions de dollars par année pour créer des emplois dans les collectivités. Combien d'emplois crée-t-elle ainsi? Existe-t-il une meilleure façon de le faire? C'est le genre de questions qu'il faudrait poser au sujet de chaque programme gouvernemental important.

Enfin, le gouvernement doit faire le total du coût de tous les programmes. Si le gouvernement conclut que le coût total dépasse ses moyens, il doit revoir ses décisions. Monsieur le Président, ce ne sont pas des questions faciles. Dans le chapitre 4 de mon rapport, je note que le gouvernement entreprend un examen de ses programmes pour l'aider à faire des choix à l'avenir.

Je n'ai pas vérifié le processus d'examen des programmes en cours. Mais en règle générale, j'appuie fortement l'examen des programmes au gouvernement, et je pense que le moment est bien choisi. Si l'examen est bien fait, il peut aider le gouvernement à établir ses propres priorités financières, qui peuvent être différentes de celles que lui a transférées le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest. En d'autres mots, l'examen des programmes pourrait donner au gouvernement l'information dont il a besoin pour que le gouvernement du Nunavut continue de répondre aux priorités du Nunavut. Comme l'examen des programmes est d'une très grande importance, le Comité voudra peut-être tenir des audiences à ce sujet.

Je viens de décrire un processus que le gouvernement peut utiliser pour décider comment dépenser l'argent pour ses programmes. J'aimerais maintenant discuter de quelques questions importantes qui exigent du gouvernement des choix.

Le chapitre 5 de mon rapport porte sur l'environnement. Cette question comporte certainement des choix à faire pour le gouvernement. Le gouvernement doit choisir de dépolluer ou d'assainir les sites contaminés, ou de ne pas le faire. S'il existe beaucoup de sites à assainir, le gouvernement doit déterminer lesquels sont les plus importants.

Dans mon rapport, je signale que le gouvernement a besoin de plus d'information avant de pouvoir faire des choix. Il existe beaucoup de types de pollution et de sites contaminés. Certains peuvent être dangereux pour les habitants du Nunavut, sa faune, son alimentation ou son mode de vie. Certains peuvent ne pas être dangereux.

Je veux être très claire : je ne dis pas qu'il existe des problèmes environnementaux graves au Nunavut. Je n'en sais rien. Ce que je dis, c'est que le nouveau gouvernement ne possède pas toute l'information dont il a besoin pour répondre à cette question

importante. Lorsqu'il saura quel est le niveau de pollution au Nunavut, il pourra déterminer s'il est important d'assainir ou non. Il pourra ensuite déterminer si quelqu'un d'autre doit payer pour l'assainissement, ou si c'est le Nunavut qui doit payer lui-même.

Dans le chapitre 5, je recommande que le gouvernement élabore un plan en vue de recenser et d'évaluer les lieux contaminés qui doivent être assainis et qui sont sous sa responsabilité, et d'estimer les coûts des travaux d'assainissement nécessaires. La direction est d'accord, et signale qu'il faudra cinq ans ou plus pour y parvenir. Le Comité pourrait vouloir obtenir de l'information à jour des fonctionnaires compétents.

Le chapitre 6 de mon rapport traite du choix entre la location ou l'achat d'immobilisations comme des bâtiments.

Il existe de nombreuses façons pour un gouvernement de planifier ses dépenses en immobilisations. Dans le chapitre 6, je décris une façon de le faire qui pourrait aider à comprendre les divers genres de choix que les gouvernements doivent faire lorsqu'ils font des plans d'immobilisations.

- Il existera toujours plus de projets d'immobilisations possibles qu'il y aura d'argent. Donc en premier lieu, le gouvernement doit choisir les projets d'immobilisations qui sont les plus importants.
- Deuxièmement, un gouvernement doit choisir combien de projets d'immobilisations il peut se permettre maintenant.
- Troisièmement, un gouvernement doit choisir comment payer – ou financer – chaque projet qu'il a approuvé. Il existe trois possibilités de financement.
 - Il peut payer comptant – si le gouvernement possède l'argent nécessaire.
 - Il peut emprunter de l'argent – si quelqu'un veut lui en prêter et si le gouvernement pense qu'il peut rembourser le prêt.
 - Ou il peut louer – si quelqu'un veut louer au gouvernement et si le gouvernement pense qu'il peut s'acquitter des loyers futurs.

Jusqu'à maintenant, le Nunavut n'a pas emprunté pour mener à bien ses projets d'immobilisations; j'aimerais donc mettre l'accent sur les deux façons dont le Nunavut finance actuellement ses projets d'immobilisations – en achetant comptant ou en louant.

Dans certains cas, il peut être avantageux pour le gouvernement de louer; dans d'autres, il peut être plus avantageux d'acheter. Cela dépend des détails.

Généralement, un gouvernement s'efforce d'obtenir un immeuble au meilleur prix. Mais je sais et je respecte le fait que d'autres éléments sont importants à part un bas prix, comme les avantages pour les Inuits. À mon avis, ces trois possibilités – acheter, emprunter ou louer – peuvent procurer des avantages aux Inuits selon les conditions du projet. La question de savoir laquelle des trois possibilités de financement procure les avantages les plus grands aux Inuits dépend aussi des détails.

Dans le chapitre 6, je fais quatre recommandations sur la location. Par exemple, à l'heure actuelle, les projets d'immobilisations qui sont financés au moyen de locations ne sont pas communiqués dans le budget des immobilisations annuelles du gouvernement. Les députés n'obtiennent pas d'information sur les projets financés au moyen de contrats de locations, alors qu'ils en obtiennent sur les projets d'immobilisations payés comptant. Dans mon rapport, je recommande que le gouvernement inclue de l'information sur les contrats de location prévus dans le budget d'immobilisations. La direction est d'accord avec cette recommandation et mes trois autres recommandations sur la location.

Les coûts d'acquisition des immeubles sont énormes. Il faut aussi se rappeler que les coûts sont énormes, que l'immeuble soit acheté comptant, financé grâce à un nouvel emprunt, ou loué. Il pourrait être utile que le Comité obtienne des fonctionnaires compétents un état des progrès réalisés pour donner suite à nos recommandations.

Le deuxième défi important dont je veux vous parler aujourd'hui est la dotation en personnel du gouvernement.

Le chapitre 4 de mon rapport porte sur l'importance d'instaurer une bonne gestion financière au gouvernement. À mon avis, le gouvernement ne possède pas actuellement tout le personnel qualifié dont il a besoin pour instaurer une bonne gestion financière.

Trouver du personnel ayant la formation nécessaire en gestion financière n'est qu'un exemple. Les problèmes de dotation dans d'autres domaines sont bien connus. J'aimerais donc vous parler un moment de la formation en général.

La formation des habitants du Nunavut fait partie de la solution au problème de dotation aujourd'hui et à long terme. Je note que le gouvernement a annoncé récemment un programme spécial visant à former huit avocats Inuits, et que dans cette annonce et dans la réponse du gouvernement à mes recommandations, il mentionne l'établissement d'un plan d'emploi inuit.

Monsieur le Président, j'aimerais revenir à la question de la dotation des postes de gestion financière, particulièrement ceux qui exigent une formation. À l'heure actuelle, les postes sont nombreux au Canada pour les gens qui possèdent une bonne formation en gestion financière. Par exemple, mon bureau doit se battre pour recruter et garder le personnel nécessaire à l'exécution de ses travaux.

Le Nunavut est en concurrence avec d'autres régions du Canada pour ses gestionnaires financiers, et il faut des années pour en former de nouveaux. Je m'inquiète donc de savoir s'il y aura assez de fonctionnaires au gouvernement ayant une formation en gestion financière au cours des prochaines années, particulièrement lorsque le gouvernement déléguera des responsabilités aux collectivités.

Plus précisément, Monsieur le Président, les plans de décentralisation du gouvernement sont fondés sur une politique explicite du gouvernement, et je ne fais pas de commentaire sur la politique. Je veux tout simplement dire que le gouvernement doit s'assurer de posséder les personnes nécessaires dans tous les domaines, y compris la gestion financière, – pour garantir que les plans de décentralisation fonctionneront.

Au chapitre 4, je fais quatre recommandations, que la direction a toutes acceptées. Deux ont trait au recrutement de gestionnaires financiers, et une autre a trait à l'élaboration d'un plan global pour donner aux habitants du Nunavut la formation et l'expérience nécessaires pour exercer des fonctions au gouvernement. Le Comité voudra peut être discuter avec les fonctionnaires compétents du gouvernement des progrès réalisés pour mettre en œuvre ces recommandations. Ma dernière recommandation, dans le chapitre 4, a trait à la fonction de vérification interne du gouvernement.

Il existe de nombreux types de vérification. Les vérifications que j'effectue sont appelées vérifications externes, et je rends compte des résultats de mes travaux à l'Assemblée législative. La vérification interne est différente. Elle est effectuée pour des gestionnaires. Les vérificateurs internes rendent compte des résultats de leurs travaux aux gestionnaires afin d'aider le gouvernement à améliorer ses activités et de veiller à ce qu'il respecte les règles financières importantes.

La vérification interne est une partie importante d'une bonne gestion financière. Jusqu'à maintenant, la vérification interne du Nunavut n'a pas produit de nombreux rapports. Je pense qu'il est essentiel que cette fonction étende ses activités, et la direction est d'accord également avec cette recommandation. J'ai encore un mot à dire au sujet de la vérification interne.

Le gouvernement exécute ses programmes par l'entremise de sociétés d'État, de fonds renouvelables et d'autres entités – et non uniquement des ministères. Lorsque le gouvernement établira des plans pour ses vérifications internes, il sera important d'inclure tous les secteurs du gouvernement, non seulement les ministères.

Tout comme pour certains des autres points que j'ai soulevés aujourd'hui, le Comité voudra peut-être demander aux fonctionnaires un état des progrès réalisés pour améliorer la fonction de vérification interne.

Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de comparaître ici aujourd'hui pour discuter de mon rapport. Quand j'effectue mes travaux au Nunavut, j'essaie de garder à l'esprit qu'il s'agit d'un gouvernement qui ne possède pas les décennies d'expérience des autres gouvernements supérieurs au Canada. Cela en fait un défi professionnel unique et valorisant pour moi, et j'espère que mes recommandations aideront le gouvernement à se développer.

Enfin, j'aimerais conclure en récapitulant ma déclaration d'ouverture devant le Comité. Vos travaux sont importants pour le Nunavut et ses habitants, et votre travail peut améliorer le gouvernement. Les débats publics de questions sont un moyen important de protéger les fonds publics, et le Comité a aussi un rôle essentiel à jouer dans ce processus.

J'ai hâte de servir les habitants du Nunavut en travaillant avec le Comité permanent des opérations et des services gouvernementaux – de façon constructive – afin de tenir le gouvernement responsable des mesures qu'il prend au nom de l'Assemblée.

Votre travail aide à renforcer mon propre travail. J'espère que mon travail aidera aussi le Comité dans son travail, et qu'en bout de ligne il aidera à instaurer un gouvernement public au Nunavut.

Merci beaucoup/Qujannamiik (*Koy-ya-na-me*)